

Communauté de communes de la
Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

PROCES-VERBAL

Conseil communautaire Séance du 21 mai 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice: 26 Présents: 19 Absents: 7 dont Représentés: 5	L'an 2019, le 21 mai à 18 heures, le Conseil de Communauté de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni à CHAMONIX sous la présidence de M. Eric FOURNIER
<u>Étaient présents :</u>	FOURNIER Eric, DESAILLOUD Maurice, EVRARD Nicolas, FLEURY Marie-Noëlle, PLAUD Yvonick, BARBIER Luc, BOUCHARD Patrick, CEFALI Sylvie, CHOUPIN Emilie, COUVERT Jean-Michel, FATTIER Jacqueline, DEVOUASSOUX Patrick, MANSART Nicole, HAMONIC Luc, RABBIOSI Michèle, TERMOZ Aurore JEANDIDIER André, BALMAT Agnès, MEDEIROS Sandrine.
<u>Assistait également :</u>	Daniel FREYMANN
<u>Absents excusés :</u>	VALLAS Jérémy (pouvoir à Emilie CHOUPIN), CHAYS Elisabeth (pouvoir à Michèle RABBIOSI), FORTE Marie-Chantal (pouvoir à Nicolas EVRARD), SLEMETT Pierre (pouvoir à Eric FOURNIER), Xavier ROSEREN (pouvoir à Maurice DESAILLOUD), PAYOT Michel, CHANTELOT Xavier.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Agnès Balmat

□ □ □

Le Président accueille les membres du conseil communautaire et les remercie de leur présence. Il demande si des remarques sont à faire sur le procès-verbal de la séance précédente du 16 avril 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Communications du Président

- **Kandahar** : Rassemblement des financeurs et des partenaires le 19 avril dernier, pour le lancement des travaux. Une opération majeure, financée à 80% par les partenaires qui sont remerciés.
- **Signature du PPA2** en préfecture 29 avril. L'objectif étant de faire en sorte qu'il n'y ait pas besoin de préparer un PPA3 - condition : mobilisation de tous les acteurs et accélération des opérations comme la rénovation de la ligne ferroviaire entre Annemasse et Le Fayet.
- Accueil du congrès national de l'ANDES les 16 et 17 mai
- **Nuit des musées** le 18 mai dernier : bonne fréquentation et forte implication des personnels qui sont remerciés. A cette occasion, information est donnée au conseil de la mutation et du départ d'Arnaud Ledru, remerciements pour son action auprès de la collectivité à la Direction des Affaires Culturelles
- **Grande opération de valorisation du mode vélo avec 2 inaugurations le 25 mai :**

- en investissant dans une démarche ambitieuse d'ouverture de maisons de santé pluridisciplinaires : dès 2012 avec la mise en service à Chamonix de la première M.S.P. du département, après 4 ans de préparation ; puis en 2017 avec l'ouverture de la M.S.P. des Houches.
 - en militant chaque année pour le maintien d'un service d'urgences à l'hôpital de Chamonix, sur une amplitude annuelle la plus longue possible, en luttant contre les considérations de gestion strictement comptable pour privilégier l'intérêt général.
 - en affirmant la ferme volonté de préserver à l'échelle du Pays du Mont Blanc une structure hospitalière permettant de répondre aux besoins de santé et d'accès aux soins de proximité d'un bassin de vie de plus de 60 000 habitants.
- Pour autant, il faut rappeler que la santé fait partie des sujets régaliens et que l'échelon local n'est pas en mesure ni en compétences pour se substituer à l'Etat.

Le conseil communautaire demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux globaux suivants :

La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.

La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité

La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.

La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.

La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.

La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil communautaire souhaite compléter ces revendications en matière de santé par deux demandes fortes correspondant aux priorités locales :

- que l'Etat s'engage à faire pleinement respecter l'engagement réaffirmé par le président de la République lors de sa conférence de presse plénière du 25 avril dernier : que l'ensemble de la population dispose d'un accès garanti à l'offre de santé en 30 minutes, ce qui constitue un vrai défi en milieu de montagne et en conditions hivernales autant qu'une nécessité et qui impose une redéfinition locale de l'offre de santé.
- que l'Etat mobilise ses ressources et ses dispositifs pour contribuer à la résolution définitive de la problématique liée à la qualité de l'air en vallée de l'Arve : au-delà de la mise en œuvre du programme d'actions contenu dans le PPA2 récemment conclu, il est impératif de faire émerger des actions innovantes et adaptées aux spécificités du territoire et aux attentes de sa population en appliquant concrètement le "droit à la différenciation" qui conditionne l'efficacité de l'action publique locale.

travail, de prise en compte des spécificités des métiers, en lien avec les transferts de compétence et la forte intégration. Il adresse ses remerciements aux services pour le travail fourni en ce sens, tant sur les aspects de gestion financière que de gestion des ressources humaines.

Patrick Devouassoux souhaite que la qualité de bonne gestion de la collectivité soit portée à la connaissance des habitants.

Jean Michel Couvert adresse ses félicitations pour cette situation financière de fin de mandat particulièrement remarquable.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Juridictions Financières et notamment l'article L.243-5,

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport définitif de la Chambre régionale des Comptes,
- **DEBAT** du contenu,
- **PREND** acte de cette communication et du débat.

3. Finances : Vote du Compte de Gestion 2018 – Budget Principal et Budgets Annexes

Yvonick Plaud, Vice-président délégué aux finances, rappelle au conseil communautaire que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement aux Comptes Administratifs.

VU les comptes de gestion dressés par le Trésorier et accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer, pour le Budget Principal et les Budgets annexes (Budget Ordures Ménagères, Budget Transports Urbains, Budget Régie Assainissement de la Vallée de Chamonix Mont Blanc et le Budget Régie Eau de la Vallée de Chamonix Mont Blanc).

Après rapprochement des comptes de gestion et des comptes administratifs, il s'avère que les résultats des budgets Assainissements DSP et Eau DSP n'ont pas été repris dans les comptes 2018 par le comptable.

Suite à la clôture de ces budgets, le conseil communautaire avait délibéré le 15 mai 2018 pour une reprise des résultats.

Concernant le Budget Régie Assainissement, la différence constatée sur le compte de gestion 2017, concernant une échéance d'emprunt prélevée par la Caisse d'Epargne le 25 août 2017 pour un montant de 3 688,03 €, n'a pas été, à ce jour intégrée, dans les écritures chez le comptable.

Budget Régie Assainissement -RAVCMB	Résultat de Côtûre Exercice 2018		
	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Compte Administratif	4 580 322,58	-375 409,26	4 204 913,32
Compte de Gestion	3 284 870,28	-538 526,16	2 746 344,12
Ecart	1 295 452,30	163 116,90	1 458 569,20
Résultat 2017 Budget Assainissement DSP	1 295 714,09	166 543,14	1 462 257,23
Échéance prêt 25/08/2017	261,79	3 426,24	3 688,03
Total de l'écart	1 295 452,30	163 116,90	1 458 569,20

- La période dite « de jeunesse » 2010-2015 et la montée en charge de la nouvelle intercommunalité avec des investissements forts et un endettement conséquent
- La période de redressement de la situation financière 2016-2017, dans un contexte national difficile (hausse du FPIC et du prélèvement au redressement des finances publiques, baisse des dotations), par la mise en place de mesures drastiques, et des efforts de gestion qui ont permis à la CCVCMB de respecter ses engagements, en matière de stabilité des taux d'imposition, d'effort d'investissement adapté et répartis sur le territoire, de poursuite du désendettement.
A noter : le niveau élevé du coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement, et se situe à un niveau bien supérieur à la moyenne de celui des collectivités de même strate au niveau national.
- Un bilan financier suivi à travers l'évolution des 3 types d'épargne, dont les niveaux sont excellents, notamment l'épargne nette qui présente une augmentation de + 30% par rapport à 2013.
- Détail du compte administratif 2018 sur le budget principal
 - Présentation des grandes masses du budget principal
 - Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et structure de ces postes : vigilance en 2018 avec une tendance à l'effet ciseau puisque les dépenses augmentent plus vite que les recettes, même si l'impact n'est pas traduit dans le résultat. Focus sur la fiscalité (soit près de 80% des recettes, en hausse depuis 2017), dont les 2/3 correspondent aux contributions directes notamment la CFE, avec une taxe de séjour en augmentation constante, indicateur significatif de la part représentée par le tourisme dans la dynamique locale. Détail des charges à caractère général, et des charges de personnel, impactées en 2018 par les récents transferts de compétence (activités nordiques) et la revalorisation de la mutualisation des interventions techniques.
 - Niveau des dépenses d'équipement 2018, en rapport avec le recours à l'emprunt, avec sur la période observée 2013/2018, la moyenne des dépenses d'équipement qui s'élève à environ 4 926 K€ par an.
A déplorer, un taux de réalisation qui reste faible, de l'ordre de 33% (sans les restes à réaliser RAR), passant à 59% avec les RAR. Ce taux doit être amélioré, d'autant qu'il n'est pas lié à des contraintes budgétaires mais davantage à l'exécution du budget et à une organisation interne à améliorer autour de l'engagement de tous les projets programmés.
 - Sur les recettes d'équipement et les subventions, un niveau important d'environ 1,8 M€ reste à percevoir en 2018 en fonction de l'avancement des projets et des outils de financement mobilisés. Il est noté qu'il reste des problématiques techniques à régler dans les relations avec les financeurs.
 - Évolution de l'encours de la dette, structure de la dette et capacité de désendettement : à souligner, outre le débat comptable sur la nécessité d'intégration ou non de la dette de l'EHPAD, le taux de désendettement (incluant la dette EHPAD) qui reste faible, inférieur à 7 ans.

Marie Noëlle FLEURY sollicite des précisions sur le niveau de recettes de taxe de séjour perçu auprès de la plateforme d'hébergement « AIRBNB ». Un montant de l'ordre de 170 k€ a été collecté au titre de l'exercice précédent, non sans quelques difficultés quant à l'application de la réglementation.

Sur l'interrogation d'**André JEANDIDIER**, des précisions sont apportées sur les aspects organisationnels de l'équipe d'ingénierie (difficultés de recrutement), concernant le niveau faible d'exécution budgétaire des investissements.

Sur la dette, **André JEANDIDIER** évoque les taux d'intérêt relativement faibles actuellement au niveau national. Il est confirmé qu'un recours à l'emprunt devra effectivement être effectué en 2019 après plusieurs exercices sans intégration de dette nouvelle. Les consultations des organismes bancaires sont en cours.

Luc BARBIER se joint aux remerciements, appréciant le travail de gestion financière fourni.

Le Président conclut les débats en soulignant la pertinence de l'analyse rétrospective et remercie les différents rapporteurs.

Considérant que les comptes administratifs 2018 sont en concordance avec les comptes de gestion du même exercice établis par le Trésorier de la Communauté de Communes, en tenant compte des réserves émises lors de l'adoption du compte de gestion,

Après avoir entendu l'exposé et après débat, le Président Eric FOURNIER quitte la salle de conseil au moment du vote.

Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux finances, est nommé Président de séance et soumet à l'adoption du Conseil Communautaire, le Compte Administratif 2018 du Budget Principal et des Budgets Annexes OM, Eau, Assainissement, Transports

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes (OM, Eau, Assainissement, Transports) proposés par le Président pour l'exercice 2018, avec le résultat, détaillé par budget, comme présenté dans l'annexe jointe.

SOMMAIRE

PAGES

BUDGET Principal

Présentation générale du Budget	6
Balance générale	7 à 8

BUDGETS ANNEXES

ORDURES MENAGERES	9 à 10
TRANSPORTS URBAINS	11 à 12
REGIE ASSAINISSEMENT - RAVCMB	13 à 14
REGIE EAU - 02VCMB	15 à 16

== == == == ==

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 166 991,61		5 166 991,61
012	CHARGES DE PERSONNEL	7 983 157,51		7 983 157,51
014	ATTENUATION DE PRODUITS	3 113 055,00		3 113 055,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 211 723,27		6 211 723,27
66	CHARGES FINANCIERES	752 515,80		752 515,80
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 430 746,28		2 430 746,28
68	Dotations aux amortissements et provisions		594 243,12	594 243,12
	Dépenses de fonctionnement - Total	25 658 189,47	594 243,12	26 252 432,59
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	Total
13	<i>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</i>			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 721 650,99		1 721 650,99
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)		108,00	108,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)	355 782,79		355 782,79
21	<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)</i>		183 469,25	183 469,25
23	<i>IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)</i>		3 859,30	3 859,30
26	TITRES ET VALEURS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 646 711,00		1 646 711,00
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers	572 857,19		572 857,19
	Total des opérations d'équipement	2 953 821,33		2 953 821,33
	Dépenses d'investissement - Total	7 250 823,30	187 436,55	7 438 259,85
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			3 006 216,82

**BUDGET ORDURES MENAGERES
COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXÉCUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement a	4 436 658,66	4 269 248,03 g
	Section d'investissement b	709 896,93	1 804 550,44 h

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) c		708 521,20 i
	Report en section d'investissement (001) d		926 618,24 j

= =

TOTAL (réalisations + reports)	5 146 555,59 .=a+b+c+d	7 708 937,91 .=g+h+i+j
-----------------------------------	---------------------------	---------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement e		k
	Section d'investissement f	568 780,78	0,00 l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 .=e+f	568 780,78	0,00 .=k+l

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement .=a+c+e	4 436 658,66	4 977 769,23 .=g+i+k
	Section d'investissement .=b+d+f	1 278 677,71	2 731 168,68 .=h+j+l
	TOTAL CUMULE .=a+b+c+d+e+f	5 715 336,37	7 708 937,91 .=g+h+i+j+k+l

RESULTAT DU BUDGET ORDURES MENAGERES

1 993 601,54

BUDGET TRANSPORTS URBAINS

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 5 069 754,71	g 5 224 588,30
	Section d'investissement	b 119 515,30	h 195 726,01
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 30 971,66
	Report en section d'investissement (001)	d 91 307,84	j
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		e 5 280 577,85 .=a+b+c+d	f 5 451 285,97 .=g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f 81 116,00	l 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	g 81 116,00 .=e+f	h 0,00 .=k+l
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	i 5 069 754,71 .=a+c+e	j 5 255 559,96 .=g+i+k
	Section d'investissement	k 291 939,14 .=b+d+f	l 195 726,01 .=h+j+l
	TOTAL CUMULE	m 5 361 693,85 .=a+b+c+d+e+f	n 5 451 285,97 .=g+h+i+j+k+l
RESULTAT DU BUDGET TRANSPORTS URBAINS EXCEDENT		89 592,12	

**BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT - RAVCMB
COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 765 871,14	4 976 357,71
	Section d'investissement	2 508 987,26	2 154 379,91
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		3 369 836,01
	Report en section d'investissement (001)	20 801,91	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		6 295 660,31 .=a+b+c+d	10 500 573,63 .=g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	465 906,12	841 995,54
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	465 906,12 .=e+f	841 995,54 .=k+l
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 765 871,14 .=a+c+e	8 346 193,72 .=g+i+k
	Section d'investissement	2 995 695,29 .=b+d+f	2 996 375,45 .=h+j+l
	TOTAL CUMULE	6 761 566,43 .=a+b+c+d+e+f	11 342 569,17 .=g+h+i+j+k+l

RESULTAT DU BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT EXCEDENT 4 581 002,74

BUDGET REGIE EAU - 02VCMB
COMPTE ADMINISTRATIF 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 3 004 405,48	g 3 570 250,54
	Section d'investissement	b 820 513,62	h 1 933 511,55
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 118 473,76
	Report en section d'investissement (001)	d 618 468,71	j
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		4 443 387,81 .=a+b+c+d	5 622 235,85 .=g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f 921 926,13	l 162 475,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	.=e+f 921 926,13	.=k+l 162 475,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	.=a+c+e 3 004 405,48	.=g+i+k 3 688 724,30
	Section d'investissement	.=b+d+f 2 360 908,46	.=h+j+l 2 095 986,55
	TOTAL CUMULE	.=a+b+c+d+e+f 5 365 313,94	.=g+h+i+j+k+l 5 784 710,85
RESULTAT DU BUDGET REGIE EAU E		EXCEDENT	419 396,91

5. Finances : Affectation des résultats 2018 – Budget principal et budgets annexes (Ordures Ménagères, Transports, Eau et Assainissement)

Après adoption des comptes administratifs 2018, le Président propose d'affecter les résultats, pour le budget principal et les budgets annexes, des sections de fonctionnement de la manière suivante :

1 - BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

Résultat antérieur reporté (2017)	Excédent	826 611,27
Résultat de l'exercice (2018)	Excédent	2 886 228,35
Résultat disponible à affecter		3 712 839,62

Section d'Investissement

Besoin de financement à la clôture de l'exercice (2017)	Déficit	3 006 216,82
Besoin de financement de l'exercice (2018)	Déficit	1 090 267,67
Besoin de financement de clôture		4 096 484,49

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'Investissement

Dépenses	6 895 986,62
Recettes	8 082 242,60

Soit un excédent sur les restes à réaliser de 1 186 255,98

Le besoin de clôture 2018 de la section d'Investissement s'élève à :

4 096 484,49 - 1 186 255,98 = 2 910 228,51

Résultat disponible à affecter	3 712 839,62
Besoin de financement de clôture de la section d'Investissement	2 910 228,51
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	802 611,11

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AFFECTE** le déficit d'investissement au compte 001 : 4 096 484,49
- **AFFECTE** une part de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 destinée à l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement : 2 910 228,51
- **AFFECTE** le solde de l'excédent de Fonctionnement en report à nouveau au compte 002 802 611,11

3 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS

Section de Fonctionnement

Résultat antérieur reporté (2017)	Excédent	30 971,66
Résultat de l'exercice (2018)	Excédent	154 833,59
Résultat disponible à affecter		185 805,25

Section d'Investissement

Besoin de financement à la clôture de l'exercice (2017)	Déficit	91 307,84
Besoin de financement de l'exercice (2018)	Excédent	76 210,71
Besoin de financement de clôture		15 097,13

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'Investissement

Dépenses	81 116,00
Recettes	0,00

Soit un déficit sur les restes à réaliser de 81 116,00

Le besoin de clôture 2018 de la section d'Investissement s'élève à :

15 097,13 + 81 116,00 = 96 213,13

Résultat disponible à affecter	185 805,25
Besoin de financement de clôture de la section d'Investissement	96 213,13
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	89 592,12

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AFFECTE** le déficit d'investissement au compte 001 : 15 097,13
- **AFFECTE** une part de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 destinée à l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement : 96 213,13
- **AFFECTE** le solde de l'excédent de Fonctionnement en report à nouveau au compte 002 89 592,12

5 - BUDGET REGIE EAU

Section de Fonctionnement

Résultat antérieur reporté (2017)	Excédent	118 473,76
Résultat de l'exercice (2018)	Excédent	565 845,06

Résultat disponible à affecter	684 318,82
---------------------------------------	-------------------

Section d'Investissement

Besoin de financement à la clôture de l'exercice (2017)	Déficit	618 468,71
Besoin de financement de l'exercice (2018)	Excédent	1 112 997,93

Excédent de financement de clôture	494 529,22
---	-------------------

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'Investissement

Dépenses	921 926,13
Recettes	162 475,00

Soit un déficit sur les restes à réaliser de	759 451,13
---	-------------------

Le besoin de clôture 2018 de la section d'Investissement s'élève à :

494 529,22	-	759 451,13	=	264 921,91
------------	---	------------	---	------------

Résultat disponible à affecter	684 318,82
Besoin de financement de clôture de la section d'Investissement	264 921,91
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	419 396,91

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AFFECTE** le déficit d'investissement au compte 001 : 494 529,22
- **AFFECTE** une part de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 destinée à l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement : 264 921,91
- **AFFECTE** le solde de l'excédent de Fonctionnement en report à nouveau au compte 002 419 396,91

BUDGET ORDURES MENAGERES *DECISION MODIFICATIVE N° 01*

IMPUTATIONS	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
812/002	Excédent reporté après affectation du résultat		541 110,57
812/022	Dépenses imprévues	141 110,57	
812/678	Autres charges exceptionnelles	400 000,00	
		<u>541 110,57</u>	<u>541 110,57</u>
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
	Restes à réaliser	568 780,78	
812/001	Excédent reporté		2 021 271,75
812/1641	Emprunts		- 634 000,00
812/2182/6001	Matériels et véhicules	250 000,00	
812/2313/6004	Travaux déchetteries et ressourcerie	100 000,00	
812/2031/6006	Frais études Optimisation collecte	150 000,00	
812/020	Dépenses imprévues	318 490,97	
		<u>1 387 271,75</u>	<u>1 387 271,75</u>

BUDGET TRANSPORTS *Décision modificative N° 01*

IMPUTATIONS	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
002	Excédent reporté après affectation du résultat		89 592,12
022	Dépenses imprévues	89 592,12	
		<u>89 592,12</u>	<u>89 592,12</u>
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
	Restes à réaliser	81 116,00	
001	Déficit reporté	15 097,13	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		96 213,13
		<u>96 213,13</u>	<u>96 213,13</u>

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les inscriptions de crédits ci-dessus mentionnées.

7. Finances : Information au conseil communautaire sur les prêts contractés ou réaménagés auprès d'organismes bancaires sur l'année 2018

Information est donnée au conseil communautaire que, durant l'année 2018, aucune opération de réaménagement, ni de mobilisation d'emprunt auprès d'organismes bancaires, n'est intervenue.

8. Finances : Décisions Modificatives n° 2 sur le Budget Primitif 2019 – Budget Principal et Budgets Annexes

BUDGET PRINCIPAL *Décision Modificative n° 2*

Fonction	Nature	Chap. / Opé.	Libellé	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>					
020	6541	65	Créances admises en non-valeur	4 000,00	
020	6281	011	Concours divers : Cotisation ANETT (Décision du BE du 13/03/2019 : 3 102 € Chamonix et 704 € Les Houches)	3 806,00	
522	6574	65	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé : Subvention APEI 2019	8 010,00	
412	6228	011	Rémunérations d'intermédiaires divers : Diagnostic état terrain de foot des Pèlerins (demande fédération)	1 740,00	
833	6574	65	Subvention aux associations : Groupe folklorique Li Trei V'Zins de Finhaut/Vallocine (rassemblement)	4 600,00	
833	6574	65	Subvention aux associations : Rassemblement international de Cors des Alpes - Association Les Tricorethyl'n de Vallorcine	8 000,00	
833	6228	011	Rémunérations d'intermédiaires : Actions Espaces Mt Blanc - Prise en charge des deux subventions	-12 600,00	
020	7788	77	Produits exceptionnels divers : Encaissement subventions KANDAHAR à reverser au SIVU		1 500 000,00
020	678	67	Autres charges exceptionnelles : Reversement subventions KANDAHAR au SIVU	1 500 000,00	

020	2031	2001	Frais d'études : Pré-étude enfouissement 42 KV (25 k€ HT)	30 000,00	
020	276358	27	Autres créances immobilisées - Créances sur autres établissements publics : Versement avance de trésorerie au SIVU Les Houches St Gervais pour opération Kandahar (solde sur 3 000 K€ suivant convention du 23/10/2018)	1 500 000,00	
020	276358	27	Autres créances immobilisées - Créances sur autres établissements publics : Remb. avance de trésorerie par le SIVU Les Houches St Gervais pour opération Kandahar		1 500 000,00
01	021	021	Virement de la section de fonctionnement		154 510,00
			Voie Verte - Opération sous mandat		
01	45811085	458	Opération sous mandat : Avenant 1 / marché EST OUVRAGE Aménagement voie mode doux section 8 rte des Bossons - pont Pieralotaz	88 000,00	
01	45821085	458	Opération sous mandat : Section 8 rte des Bossons - pont Pieralotaz quote-part commune de Chamonix		28 000,00
01	45821085	458	Opération sous mandat : Section 8 rte des Bossons - pont Pieralotaz quote-part réseaux AEP		60 000,00
				1 742 510,00	1 742 510,00

Sur l'interrogation de Michèle Rabbiosi concernant la nature des travaux prévus sur le Pas de tir des Bois, Eric Fournier précise qu'il s'agit d'une remise en état de l'existant (hors accès), étant entendu qu'une vigilance particulière sera apportée au revêtement prévu et à l'impact environnemental.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à effectuer les inscriptions de crédits ci-dessus mentionnées.
- **VOTE** l'attribution d'une subvention à l'association APEI du Mont Blanc d'un montant de 8 010 €.
- **VOTE** l'attribution d'une subvention à l'association Groupe folklorique Li Trei V'Zins de Finhaut d'un montant de 4 600 €.
- **VOTE** l'attribution d'une subvention à l'association Les Tricorethyl'n de Vallorcine d'un montant de 8 000 €.
- **APPROUVE** l'adhésion à l'ANETT Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques pour l'année 2019 soit 3 806 €

2031	7001	Frais d'études : Etude sur point + et - évolution mode de gestion	10 000,00
2032	7001	Frais de recherche et de développement : Etude Opportunité REUT eau de la STEP des Trabets	50 000,00
21562	7001	Matériel spécifique d'exploitation : Petit matériel de détection et contrôle réseaux	5 000,00
		Opération 7002 - Investissements Secteur Chamonix	
21532	7002	Installations à caractère spécifique - Réseaux d'assainissement : Dévoiement EU Souchettes / Crezon 85 K€, Rond-point de la Flégère 40 K€ et un complément sur Tvx Promenade du Fory 37 K€	162 000,00
		Opération 7004 - Investissements Secteur Vallorcine	
21351	7004	Installations générales - agencements - aménagements des constructions - Bâtiments d'exploitation : Travaux toiture STEP Vallorcine transférés dans opération 7006	-70 000,00
		Opération 7005 - Investissements Secteur Servoz	
2315	7005	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques : Travaux route de l'Essert (tranche ferme, diminution / estimation des coûts)	-20 000,00
		Opération 7006 - Invest. STEP de Barberine et STEP des Trabets	
2315	7006	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques : Travaux toiture STEP Vallorcine (+70+10 K€ suite à appel d'offres), Etude opportunité REUT (-50 K€) prévue au BP en 7006 mais à inscrire en 7001	30 000,00
020	020	Dépenses imprévues	-167 000,00
		Ventilation des Restes à Réaliser 2018 reportés sur les opérations	
2031	20	Frais d'études : Vall - Etude diagnostic réseaux assainissement vallorcine	-9 480,00
2031	7004		9 480,00
2033	20	Frais d'insertion : STEP BARBERINE -	-720,00
2033	7006	Annnonce marche réfection toiture	720,00
2051	20	Concessions et droits assimilés :	-800,00
2051	7001	Complément migration des données SUEZ part EU	800,00
2183	21	Matériel de bureau et matériel	-1 414,25
2183	7001	informatique	1 414,25

21561	8001	Matériel spécifique d'exploitation : Petit matériel de détection et contrôle	3 000,00
2031	8001	Frais d'études : Etude sur point + et - évolution mode de gestion Opération 8002 - Investissements Secteur Chamonix	10 000,00
2315	8002	Installations à caractère spécifique - Réseaux d'assainissement : Rte des Gaillands - Continuité de remplacement pour réfection enrobés CD 74	162 000,00
21531	8002	Installations, matériel et outillage techniques : Rue Marie Paradis - chantier en lien avec la voie verte + 112 K€, Rue de la Plage - Arve Club des Club des sports (surcoût) + 30 K€, Rond-point de la Flégère + 45 K€, La rosière optimisation (travaux reportés en 2020) - 64 K€ Opération 8003 - Investissements Secteur Les Houches	123 000,00
2315	8003	Installations à caractère spécifique - Réseaux d'assainissement : Report en 2020 de la facturation inter-budget du marché Route des Granges Tranche 3 (opération sur compte de tiers) Opération 8005 - Investissements Secteur Servoz	-90 000,00
2315	8005	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques : Report en 2020 de la facturation inter-budget du marché Route de l'Essert tranche ferme (opération sur compte de tiers)	-145 000,00
020	020	Dépenses imprévues Ventilation Restes à Réaliser 2018 reportés sur les opérations	-123 000,00
2031	20	Frais d'études	-39 052,25

		Côte + Tvx Suez / réseau AEP		
			0,00	0,00

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à effectuer les inscriptions de crédits ci-dessus mentionnées.

9. Jeunesse CEJ : Organisation des activités été 2019 – Convention CCVCMB/RASL/MJC

Sandrine Medeiros, conseillère communautaire, indique que la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix est chargée statutairement de la Coordination Jeunesse et de mettre en œuvre un programme d'activités dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ) qu'elle porte au sein d'un partenariat financier avec la CAF, dont elle souhaite garantir le rayonnement à l'échelle intercommunale.

Ce pilotage ainsi coordonné à l'échelle intercommunale permet une organisation et optimisation des moyens sur la mise en œuvre opérationnelle d'activités à destination de la jeunesse, notamment avec les partenaires locaux que sont la MJC et la régie d'animation sociale des Houches.

En effet, ces 2 structures, disposant de moyens humains et techniques pour l'organisation d'activités hors temps scolaire dans le cadre de leur mission d'animation sociale et de loisirs sur les communes des Houches et de Chamonix, et plus largement sur le territoire communautaire, conviennent d'un partenariat visant à mobiliser leurs moyens, au service de la mise en œuvre du programme d'animations intercommunal.

Afin d'assurer les conditions d'un service de qualité, adapté aux besoins des jeunes, répondant aux attentes des familles, coordonné sur le plan de la grille tarifaire, le comité de pilotage du contrat enfance jeunesse, réuni le 11 avril 2019, a proposé de renouveler la convention de partenariat et de mise à disposition de moyens entre la communauté de communes et les 2 structures partenaires, dans laquelle sont précisées les modalités d'organisation et de prise en charge des activités ainsi que le programme d'activités pour cet été.

Le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) prendra en charge 4 séjours prévus (mer, montagne, Bourgogne, Espagne, Italie, Croatie, Slovénie), ainsi que les activités thématiques conduites avec des intervenants (semaine multisports).

- Conformément au programme validé lors du COPIL CEJ du 11 avril 2019, étant entendu que certaines modifications mineures peuvent être apportées aux caractéristiques des séjours décrits,

- les tarifs applicables pour les séjours «**Cap Méditerranée, échanges**» et «**Aventure chez les gaulois**» :

	Tranche 1 0 à 800 €	Tranche 2 801 à 1 000 €	Tranche 3 1 001 à 1 350 €	Tranche 4 +1 351 €
Cap méditerrané	288€	324€	396€	468€
Echanges/aventure chez les gaulois	120€	135€	165€	195€

- les tarifs applicables pour les séjours «**Escapade en Espagne**» et «**Road trip en terre slave**» :

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve signé le 23/06/2018 et notamment les dispositions :

- ✓ « *Quanti* » : garantir sur le long terme l'adéquation entre la satisfaction des usages et les besoins en eau du milieu
- ✓ « *Quali* » : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles
- ✓ « *NAP* » : garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'alimentation en eau potable
- ✓ « *RIV* » : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés
- ✓ « *RISQ* » : Réduire le risque dans les secteurs exposés et ne pas générer de nouveaux risques
- ✓ « *PLUV* » : Enrayer l'aggravation des risques par les eaux pluviales et réduire leurs impacts sur les milieux aquatiques et la qualité des eaux
- ✓ « *GOUV* » poursuivre le développement d'une gestion intégrée et concertée des ressources en eau et des milieux aquatiques

Vu le Schéma des Espaces Naturels Sensibles de Haute-Savoie 2016-2022, adopté le 04/07/2016 par l'assemblée départementale de Haute-Savoie ; Vu la délibération du SM3A n°D2019-02-011 en date du 14/03/19 relative au Contrat Global de bassin versant de l'Arve pour une gestion durable de l'eau – 2019-2022 approuvant le-dit contrat et son engagement en qualité de structure porteuse du Contrat Global de Bassin versant de l'Arve et maître d'ouvrage d'opérations du « grand cycle » (cycle naturel) de l'eau ;

Vu le courrier du SM3A en date du 27/04/2018 informant les EPCI, communes et partenaires du SAGE de l'Arve de l'intention conjointe de contractualiser sur la période 2019-2021 sur des projets relevant du Grand Cycle et du petit cycle de l'eau ;

Vu les avis favorables des différentes instances de concertation du projet de Contrat Global de Bassin versant de l'Arve :

- Bureaux de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** du SAGE de l'Arve en date du 09/01/2019 et 04/03/2019
- Comité de pilotage du Contrat Global de bassin versant de l'Arve du 03/12/2018
- Comité de pilotage du CTENS Alluvial de l'Arve du 14/02/2019
- Plénière de l'assemblée du SM3A le 27/02/2019

Considérant les champs d'interventions opérationnelles qui intéressent l'eau et les milieux aquatiques, dont les compétences demeurent partagées au terme des différentes réformes territoriales (Loi MAPTAM1 et NOTRe2) :

- Les compétences et prérogatives de l'Etat ;
- les compétences des Régions en matière, notamment, de biodiversité ;
- les compétences des Départements en matière de solidarité territoriale, dans le domaine de la gestion de l'eau et de la gestion des espaces naturels sensibles ;
- les prérogatives de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- les compétences des EPCI en matière d'eau et d'assainissement ;
- les clauses de compétence générale des communes ;

Considérant les objectifs du 11ème programme de l'Agence de l'eau, retenus par son conseil d'administration, conforté par les priorités du Ministre

- L'adaptation au changement climatique :
 - o Amplifier les efforts en matière d'économie d'eau, réaliser des retenues ou des transferts dès lors qu'il s'agit de réduire les prélèvements dans les ressources déficitaires
 - o Rendre les milieux naturels aquatiques (restauration physique) plus résilients et rendre leur fonctionnalité aux zones humides
- La biodiversité, en particulier la préservation des services rendus par les écosystèmes

Le détail des actions collectives est présenté (Contrat Arve livret 3 Grand cycle eau) ; parmi lesquelles sont notamment identifiées :

Volet Quantité

- Evaluation locale de l'adéquation ressources-besoins-milieus sur les têtes de bassin de montagne

Volet Qualité

- Caractérisation de la qualité des rejets d'eau pluviale de l'infrastructure autoroutière vers le milieu naturel de Chamonix à Etrembières (maitrise d'ouvrage ATMB) - portion RN 205 : de Chamonix à Passy

Volet Milieux aquatiques : cours d'eau ou zones humides

- Concevoir et mettre en oeuvre la restauration morphologique de ruisseaux affluents de l'Arve – restauration des ruisseaux de Servoz (Lanches et Planchettes)

- Concevoir et appliquer le plan de gestion des espèces exotiques envahissantes en bord de cours d'eau et en zones humides (communes du Bassin versant de l'Arve)

- Quantification des phénomènes de charriage solide dans l'Arve depuis le barrage des Houches (Concerne toutes les communes riveraines de l'Arve à l'aval des Houches)

- Mise à jour des plans de gestion des matériaux solides de l'Arve, du Giffre et de leurs affluents torrentiels pour améliorer la continuité sédimentaire, en maîtrisant les risques d'inondation en tenant compte des usages (concerne : Communes riveraines de l'Arve et du Giffre et de leurs affluents torrentiels

Volet eaux pluviales

- Guide de cadrage des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) pour une meilleure préservation des cours d'eau et la prévention des inondations (concerne ensemble des cours d'eau du SAGE et les 106 communes du SAGE)

2/ « **Petit cycle de l'eau** » : actions relatives aux compétences Eau & Assainissement dont la maitrise d'ouvrage relève de la CCVCMB :

- Actions relevant de la gestion durable des services par l'amélioration de la connaissance, la préservation des ressources, la valorisation énergétique ;
- Actions complétant les moyens et outils à disposition pour l'exercice de la compétence

Travaux	Année	Montants	Assiette éligible	Subvention
EAU - Mise à niveau et amélioration de la gestion des réseaux (Action collective sous-bassin Arve Giffre Code GD AEP 1)	2020 - 2022	300 000 €	300 000 €	150 000 €

Au sein de cette action, la CCVCMB prévoit de :

o Mettre en œuvre un service interne de SIG / Géomatique pour mettre en place une démarche d'amélioration continue de la connaissance patrimoniale grâce aux agents de terrain et étudier la mise en œuvre d'un plan hiérarchisé de renouvellement des réseaux afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et lutter contre les fuites – Echéance 2019/2020 – Budget 100KE

o Engager un test par le déploiement sectoriel de compteurs intelligents (Radio/Télérelève)

- Pérenniser les moyens mis en place pour ancrer durablement la stratégie de réduction à la source des pollutions toxiques dans la gestion des collectivités

Travaux	Année	Montants	Assiette éligible	Subvention
<p>ASS – Actions portant sur l'état des lieux de la pollution toxique, la régularisation (par degré de priorité) des sites identifiés comme émetteurs de rejets, en lien avec des activités non domestiques.</p> <p>Financement 1 ETP à 50% à partir d'un tarif journalier</p> <p>224 jours/an x 3 ans à 185 €/jour + 20k € frais annexes équipements et déplacements.</p>	Juillet 2019 – juillet 2022	145 000 €	144 320 €	72 160 €

En complément de ce dispositif, Eric Fournier évoque l'élaboration du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) portant sur les espaces alluviaux du périmètre, validé entre le SM3A et le Conseil Départemental de la Haute Savoie, dont il est rappelé que des compléments relatifs aux actions du territoire de la Vallée de Chamonix, pourront être intégrés après réalisation des diagnostics nécessaires.

Sur la base de ces éléments,

Considérant les montants des fiches-actions et des subventions qui pourront être ajustés jusqu'à la signature du présent Contrat, ainsi qu'en fonction des confirmations d'engagement des autres partenaires financiers sur le programme ;

Considérant l'ensemble des actions relevant de la maîtrise d'ouvrage de la CCVCMB,

Considérant le projet de Contrat Global et notamment le livret 1 « Engagement des partenaires »,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **PREND CONNAISSANCE** et **APPROUVE** le projet de Contrat Global de bassin versant de l'Arve pour une gestion durable de l'eau juin 2019 – Juin 2022, tel que joint à la présente,

- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les actions détaillées ci-dessous dont la CCVCMB a la maîtrise d'ouvrage pour les montants indiqués, dans les délais fixés, sous réserve de la confirmation des enveloppes budgétaires allouées par les financeurs, et à inscrire ces projets à chacune des étapes budgétaires ;

- **APPROUVE** ses modalités de fonctionnement et notamment son livret 1 « engagement des partenaires » contenant le cadre des demandes de subvention par les maîtres d'ouvrage, et l'animation du dispositif assuré par le SM3A,

- **CHARGE** le Président de transmettre cette délibération au SM3A, structure animatrice du Contrat Global de bassin versant de l'Arve en vue de la rédaction de la version définitive du contrat ;

- **AUTORISE** le Président à solliciter toute subvention pour la mise en œuvre de son opération auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et des autres partenaires potentiels

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.

12. Personnel : Création de l'emploi de Directeur des Affaires Culturelles et avenant n°8 à la convention de mutualisation avec la Commune de Chamonix

Aurore TERMOZ, conseillère communautaire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient ainsi au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des recrutements sur des postes vacants.

Depuis sa création, la communauté de communes met en œuvre la compétence culture à l'échelle du territoire, à travers notamment la gestion des équipements culturels et leur mise en réseau. Pour autant, le poste de directeur des affaires culturelles n'avait pas été transféré à la Communauté de communes car partiellement affecté à des missions restées de compétence communale, notamment au niveau de la programmation culturelle de la commune de Chamonix. Par convention de mutualisation, le poste faisait ainsi l'objet d'une participation financière de la Communauté de communes auprès de la commune de Chamonix, à raison de 80% de la masse salariale.

Il est constaté aujourd'hui que les missions communautaires constituent une part majoritaire du temps de travail de ce cadre. Compte tenu de l'évolution de la répartition de ce temps de travail, il est proposé de créer au tableau des effectifs de la communauté de communes le poste de Directeur des Affaires Culturelles, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (cat A) grades d'attaché, attaché principal, Directeur, ou du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation (cat A), grades d'attaché ou attaché principal de conservation, à temps complet, à la direction des affaires culturelles.

Il est à noter que ce poste continuera à être mutualisé avec la commune de Chamonix, à raison de 20%. Par conséquent, la convention de mutualisation sera modifiée en conséquence et la commune de Chamonix remboursera à la communauté de communes la part du traitement afférente aux missions communales.

Missions :

Placé sous la responsabilité de la Direction Générale des Services, dans le cadre d'une mutualisation de services avec la Commune de Chamonix, et membre du comité de direction, le directeur des affaires culturelles propose aux élus des orientations en matière de politique culturelle pour les collectivités et pilote leur mise en œuvre. Il dirige, organise les services, pilote le bon fonctionnement et la mise en réseau des sites culturels (réseau musées, école de musique et de danse, réseau des médiathèques) ainsi que les projets structurants de la direction de la culture. Il assure l'organisation et la mise en œuvre de la politique culturelle, sur les plans administratif, technique, financier (budget de fonctionnement 2,5 M€) et managérial (x agents). Il développe le partenariat avec les acteurs institutionnels, économiques, le tissu associatif, les communes, et garantit le lien entre l'évènementiel et la programmation culturelle.

Il assure les recherches de financement nécessaire aux nouveaux projets (subvention, sponsoring, mécénat). Il est force de proposition et entretient un solide réseau de contacts dans le domaine culturel.

Activités et tâches :

En collaboration avec les élus, il – elle :

- Bonne connaissance de l'élaboration et de la gestion des outils de pilotage,
 - Capacités d'écoute, d'analyse, de négociations, de synthèse et d'anticipation,
 - Capacités à manager et dynamiser une équipe d'encadrement intermédiaire,
 - Capacités avérées au travail en transversalité
 - Bonnes capacités rédactionnelles,
 - Maîtrise de l'outil informatique
- **CONFIRME** le nouveau tableau des effectifs de la Communauté de Communes,
 - **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Collectivité,
 - **RAPPELLE** que cet emploi fera l'objet d'une mise à disposition auprès de la commune de Chamonix et **VALIDE** l'avenant correspondant à la convention de mutualisation
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.

13. Sports : Attribution du marché de prestation communication à la SASP Chamonix Hockey Elite

Marie-Noëlle Fleury, Vice-présidente déléguée aux Sports, et Yvonick Plaud, Vice-président délégué aux finances, rappellent que la SASP Chamonix Hockey Elite est titulaire par le biais du club des sports de Chamonix Mont Blanc des droits exclusifs d'utilisation du numéro d'affiliation 82007 délivré par la Fédération Française des sports de glace, du nom " Les Pionniers ", ainsi que des marques et logos, couleurs et droits dérivés qui y sont attachés.

Ces dispositions sont issues de l'article 11 de la Loi 84-610 du 16 Juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (modifié par la Loi 99-1124 28 décembre 1999 art 1 et modifié par la Loi 2003-708 du 1er août 2003 art 3) et du décret 2001-150 du 16 février 2001 relatif aux conventions passées entre les associations sportives et les sociétés créées par elles (modifié par décret 2004-550 du 14 juin 2004)

En cela, La SASP Chamonix Hockey Elite assure la gestion, à titre exclusif, de la section professionnelle de hockey sur glace.

Avec plus de 33 000 spectateurs sur la saison 2018/2019, la SASP Chamonix Hockey Elite, club emblématique de la ligue Magnus, a un rayonnement et une renommée incontestables dans le monde du hockey sur glace. L'engouement suscité par ce club historique de la discipline lors des matches joués à Chamonix dépasse amplement les limites de la cité.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc veut assurer sa promotion et son rayonnement pour servir les intérêts publics dont elle a la charge, renforcer ses actions au profit de la jeunesse ainsi que dans les domaines socioéducatif et économique. Pour cela elle entend utiliser l'image de la SASP Chamonix Hockey Elite, seul club de sport professionnel de la vallée et qui, titulaire de la licence et des marques, est le seul à pouvoir fournir les vecteurs de communication objet du marché.

Compte tenu du caractère exclusif des prestations, un nouveau marché négocié sans publicité ni mise en concurrence au sens de l'article R.2122-3° du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} mars 2019 a été rédigé, afin de formaliser les conditions d'exécution des prestations de communication et de règlements.

Les prestations, d'un montant total H.T. pour la saison de hockey 2019 – 2020, s'élèvent à 240 000 € HT soit 288 000 € T.T.C. et sont définies comme suit :

- **APPROUVE** la convention de mandat au profit de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc pour l'aménagement de la véloroute voie verte entre Les Houches et Chamonix, selon les termes énoncés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention pré-citée et tout document s'y rapportant
- **AUTORISE** le Président solliciter des subventions pour l'aménagement de cette section de la véloroute et signer les conventions en rapport

15. Rapport d'activité : Adoption du rapport 2017-2018

Les dispositions de l'Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient l'établissement d'un rapport annuel retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ce rapport d'activité fait l'objet d'une communication, par les Maires, auprès de leurs conseils municipaux respectifs, afin de transmettre une information à l'ensemble des élus des communes membres.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, les membres du conseil sont invités à prendre connaissance du projet de rapport d'activité 2017-2018.

Au cours du débat, il est évoqué la possibilité de diffuser des éléments du rapport dans les bulletins municipaux, selon la demande des communes.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport d'activité 2017-2018 de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
- **CHARGE** le Président de sa communication aux Maires des communes membres pour une présentation à leurs conseils municipaux respectifs.

16. Information sur la mise en œuvre des pouvoirs délégués

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite aux délibérations des conseils communautaires des 22 avril 2014, 27 septembre 2016 et 22 mai 2018, le Président est chargé d'informer le conseil communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues.

A ce titre, le conseil communautaire est informé des décisions prises par le bureau exécutif en date du 2 avril 2019, et du 14 mai 2019 :

Décision prise par le bureau exécutif en date du 2 avril 2019 :

- *Espaces Naturels : Présentation par ASTERS du projet AlpBionet*
Les membres du Bureau Exécutif prennent connaissance de l'état d'avancement du projet « AlpBionet 2030 ». Il est souligné l'intérêt pour la CCVCMB de se saisir des résultats apportés par AlpBionet, pour en faire une déclinaison opérationnelle, et garantir un lien avec le futur Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS).

septembre 2016, autorisant la délégation de compétence renforcée au Président dans le cadre de la validation des procédures dites « MAPA » (Marchés A Procédure Adaptée) en deçà des seuils de 90 000 € HT, le conseil communautaire est informé des décisions suivantes :

Date de la décision	N° de la Décision	Numéro du marché	Objet du marché	Candidat retenu	Montant du marché
23.04.2019	MP870/2019	19C00012	Conservation et restauration de 29 peintures à l'huile et leur cadre	VICAT-BLANC Colette	45 465 € HT
29.04.2019	MP871/2019	19C00010	Mise en place de traitements de désinfection des sources de Coupeau (Les Houches) et de Barbot (Vallorcine)	FELJAS & MASSON	77 307,10 € HT
10.05.2019	MP872/2019	19C00013	Construction d'un bâtiment multifonctionnel sur le site des tennis de Chamonix – mission de maîtrise d'œuvre	M'ARCHITECTE	59 875 € HT
10.05.2019	MP873/2019	19C00016	Travaux de fauchage sur le territoire de la CCVCMB. Accord cadre à bons de commande	CHAMP DES CIMES	18 000,10 € HT

Q D

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

Le Président,
Eric FOURNIER

La Secrétaire de séance,
Agnès BALMAT

